

## 7. Lutte contre la pauvreté



### Vision

*Le Canton veille à la couverture des besoins fondamentaux pour tou-te-s et offre à chacun-e la possibilité de s'intégrer dans le monde professionnel et la société. Les risques de précarité sont minimisés et si possible anticipés. Une large part de la population s'engage en faveur de sa communauté dans un tissu social local vivant. L'Etat du Valais s'inscrit dans une vision globale du développement durable et contribue à la lutte contre la pauvreté sur le plan international.*

### Défis

Malgré un taux de bénéficiaires de l'aide sociale inférieur à la moyenne suisse, le Valais n'est pas exempté du problème de la précarité. Les changements démographiques en cours et à venir, notamment en lien avec le vieillissement de la population et les migrations, de même que l'évolution des modes de vie et du marché du travail, posent des défis majeurs pour assurer la couverture des besoins fondamentaux.

Répondre à ces besoins et éviter que des personnes ne tombent dans la pauvreté dépasse les limites d'une seule politique sectorielle et sollicite des interventions coordonnées et cohérentes dans plusieurs domaines (notamment formation, emploi, logement, famille, santé, étrangers, égalité, fiscalité).

Pour parvenir à un développement durable global, les pays et régions les plus riches et avancés ont la responsabilité de soutenir les populations les plus démunies et les pays les moins avancés pour que l'ensemble de la planète se dirige vers un modèle plus soutenable.

### Objectifs stratégiques

- Assurer un filet social qui garantisse la dignité et le minimum vital pour tou-te-s.
- Offrir à chaque personne menacée ou confrontée à la pauvreté la possibilité de se réinsérer dans la vie professionnelle et sociale, notamment par le biais de mesures d'insertion adaptées à leurs besoins.
- Renforcer la coordination des instances et politiques qui contribuent à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.
- Favoriser la paix du travail par l'encouragement actif des partenaires sociaux au dialogue et à la conclusion d'accords de droit collectif (conventions collectives et contrats-types de travail), mais aussi par la promotion des bonnes pratiques et la responsabilisation de tous les acteurs économiques et politiques, de façon à prévenir ou à aplanir les conflits.
- Encourager la mise à disposition d'emplois durables aux citoyens.
- Réduire le risque de dumping social et salarial par des contrôles réguliers sur le terrain et des analyses par branche (mesures d'accompagnement aux Accords bilatéraux et travail au noir).
- Renforcer et coordonner la politique familiale afin de mieux soutenir les familles, avec un focus particulier sur les familles monoparentales qui sont particulièrement menacées par la pauvreté.
- Contribuer aux efforts entrepris par la Confédération à l'échelle internationale pour répondre aux besoins des plus démunis-e-s et soutenir les efforts des régions moins favorisées en faveur d'un modèle de développement durable.

### Chiffres clés

- 7% : part de la population suisse vivant en dessous du seuil de pauvreté, soit 570'000 personnes.<sup>43</sup>
- 24<sup>ème</sup> : rang du Canton du Valais en matière de revenu net moyen par habitant-e.<sup>44</sup>

- 1.8% : taux d'aide sociale en Valais en 2016, soit quelque 6'000 personnes dont près du tiers sont des enfants de moins de 17 ans (CH : 3.2%).<sup>45</sup>
- 7% : taux de familles monoparentales (CH : 6%, 2015).<sup>46</sup>
- 10 : nombre de conventions collectives existantes définissant les salaires minimaux et les conditions de travail dans les professions les plus exposées au risque de dumping sur le marché du travail valaisan.<sup>47</sup>